



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art.22 du code d'administration communale)

Le Conseil Municipal de la commune de Malzéville se réunira, en séance ordinaire le :

Jeudi 15 février à 19h à la Maisonnée

ATTENTION : NOUVEL HORAIRE

Fait à Malzéville, le 9 février 2018



Bertrand KLING,

Maire,

- ORDRE DU JOUR -

- 1- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- 2- Rapport d'Orientation Budgétaire 2018
- 3- Acompte de subvention au budget de la caisse des écoles et du CCAS
- 4- Contrat de partenariat prévention et santé au travail
- 5- Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire
- 6- Changement provisoire du lieu de réunion du conseil
- 7- Communication des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT
- 8- Questions diverses